



## DELIBERATION

validée lors de l'Assemblée Générale électronique de la CCI Haute-Savoie,  
le 3 Juin 2020

### « Délibération relative aux modalités de remboursement des entreprises par la CCI Haute-Savoie suite annulation MIDEEST Paris 2020 »

#### Contexte :

Alors que le salon Global Industrie Paris devait ouvrir ses portes fin mars, la pandémie de Covid 19 annoncée avait déjà contraint les organisateurs à envisager de reporter le salon, d'abord au Bourget mi-juin puis enfin au Parc des Expositions de Paris-Nord Villepinte du 23 au 26 juin 2020.

Devant l'absence de visibilité de l'évolution sanitaire et socioéconomique, et notamment à l'issue du confinement, **GL events a pris la décision de ne pas organiser Global Industrie Paris en 2020.**

Ainsi, pour permettre aux exposants et à ses équipes de préparer une prochaine édition du salon avec la meilleure perspective d'efficacité, GL events annonce d'ores et déjà la tenue de Global Industrie à Lyon Eurexpo du 16 au 19 mars 2021. Une édition très ambitieuse qui sera suivie d'un retour à Paris, dans son alternance habituelle, en mars 2022.

Pour la 3e fois, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes, représentant le réseau des 13 CCI, ont choisi de participer à ce grand rassemblement en animant un **collectif régional avec 45 entreprises piloté par la CCI Haute-Savoie.**

Les annonces par GL events des 2 reports de dates (le 5 mars puis le 10 mars) et de l'annulation définitive du salon (le 16 avril) ont été faites à quelques semaines de l'évènement. **La CCI Haute-Savoie avait donc déjà engagé des moyens financiers et humains** (communication, réalisation des stands, mobilier...) pour la bonne exécution de cette prestation (cf. budget dans la partie « aspects financiers »).

La problématique posée est la **définition des modalités de remboursement des exposants** inscrits sur le collectif Auvergne-Rhône-Alpes pour le MIDEEST Paris 2020.

Les **conditions générales de vente** inscrites sur le bon de commande signé par les entreprises engagées prévoient qu'**en cas d'annulation totale du salon, tout ou partie du règlement pourra être conservé.** En effet, le conseil juridique de la CCI Haute-Savoie, à la lecture de nos Conditions Générales de Vente, nous a confirmé que l'annulation du salon par l'organisateur pour cause de pandémie ou acte terrorisme constitue à l'égard de la CCI Haute-Savoie un cas de force majeure exclusif de sa responsabilité. Dans ce cas, tout ou partie du montant des commandes pourra être conservé.

**L'édition telle que programmée** initialement devait être totalement autofinancée, y compris en prenant en compte les frais de personnel. Le prévisionnel était basé sur 70 entreprises participantes avec les postes suivants :

- **Charges : 613 300 €**

- Charges externes : 470 300 €
- Charges de personnel : 143 000 €

- **Produits : 612 895 €**

- Chiffres d'affaires (facturation entreprises, commission GL Events) : 442 895 €
- Subvention (de la Région Auvergne Rhône-Alpes) : 170 000 €.

⇒ **Résultat : - 405 €**

**Compte tenu de l'annulation du salon et également du redimensionnement du collectif à 45 entreprises, le budget a été modifié comme suit :**

**- Charges : 80 439 €**

- Charges externes : 5 689 €  
5 689 € d'outils de communication et de promotion ont été déjà réglés et 47 K€ de charges déjà réglés également sont reportés sur l'édition 2021
  - *Le marché qui lie la CCI Haute-Savoie avec le prestataire stand va être prolongé pour couvrir l'organisation d'un collectif régional sur Global Industrie Lyon 2021. Les 30 % d'acompte versés sont reportés pour la préparation de l'édition 2021, soit 36 370 €.*
  - *L'acompte de 10 742 € versé à GL Events pour la surface d'exposition est reporté sur l'édition 2021.*
- Charges de personnel : 74 750 €  
Le temps de personnel a été réajusté en fonction du dimensionnement de l'opération à 45 exposants et de la rationalisation issue du nouveau modèle CCI.

**- Produits : 306 419 €**

- Chiffres d'affaires facturés aux exposants : 306 419 €  
dont 253 763 € déjà perçus et un reliquat de 52 656 € non réglés par 12 entreprises
- Subvention Région : Aucun acompte versé ; la région ne versera pas la subvention car le salon n'a pas eu lieu. Des échanges sont en cours avec la Région pour reporter la subvention sur l'édition 2021.

Compte tenu de l'annulation du salon, de la crise sanitaire actuelle et de la situation économique des entreprises industrielles, de nombreuses entreprises ont sollicité la CCI pour un remboursement des sommes réglées à la CCI pour le salon.

Voici présenté, ci-dessous, les différentes hypothèses :

Budget en € HT	Prévisionnel sur la base de 70 exposants	Réalisé sur la base de 45 exposants avec annulation du salon sans remboursement aux entreprises et sans subvention région	Réalisé sur la base de 45 exposants avec annulation du salon et remboursement aux entreprises et sans subvention région
Charges	613 300	80 439	80 439
Produits	612 895	306 419	0
Résultat	-405	+225 980	-80 439

➔ La position consistant à appliquer les conditions générales de vente et donc de conserver la facturation des entreprises génère un excédent de + 226 K€, position intenable compte tenu de la crise sanitaire actuelle.

➔ Il est donc proposé de **rembourser totalement** les entreprises engagées **pour 253 763 €** (= somme perçue) et d'établir des avoirs pour **annulation de créances pour 52 656 €** (= somme non réglée) **soit au total 306 419 €**.  
**Cela occasionne la prise en charge, sur la ressource fiscale, des charges externes déjà engagées et payées (5 689 €) et des frais de personnel à hauteur de 74 750 € soit un total de 80 439 €.**

*Nota : il n'est proposé de faire un avoir pour le prochain salon afin de solder complètement l'opération dans les comptes 2020 et de repartir sur une nouvelle opération en 2021. En effet, certaines entreprises risquent de ne pas vouloir s'engager en 2021 et il conviendrait ensuite de faire des remboursements et abandon de créances au cas par cas.*

Il vous est proposé de valider la délibération suivante :

### **Délibération**

**« L'Assemblée Générale électronique du 3 Juin 2020 de la CCI Haute-Savoie :**

- après avoir pris connaissance du contexte de l'annulation du salon Global Industrie Paris 2020, et des aspects administratifs et financiers relatifs au collectif régional de 45 entreprises porté par la CCI Haute-Savoie,**
- décide de rembourser totalement les entreprises engagées soit 253 763 € qui correspondent aux sommes perçues par la CCI Haute-Savoie,**
- et d'établir des avoirs pour annulation de créances soit 52 656 € qui correspond aux sommes non réglées par les entreprises».**

---

### **Résultat du vote électronique**

**Quorum : 19**

**Nombre de membres : 38**

**Nombre de membres en exercice : 38**

**Nombre de membres ayant voté électroniquement : 24**

BON Franck, BUCHHOLZER Jean-François, BUTTAY Jean-François, CARRIER Philippe, CECCON Christophe, COLLARD-FITE DE SOUCY Renaud, DETURCHE Thierry, DIZERENS Sylvain, DUPESSEY Carole, FADILI Khadija, FEDELE Claude, GAUD Yves-Edouard, HYZARD Jean-Louis, LATHUILLE Pierre, LAVILLA Dominique, MERMILLOD-BLONDIN Hubert, METRAL Guy, MICHAUD Isabelle, MONOD Grégory, PATUEL Isabelle, PAYOT-PERTIN Henri, POCHARD Olivier, RAMEAUX Sophie, SADOUX Richard.

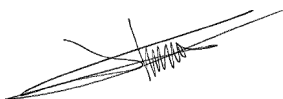
**Nombre de voix pour : 24**

**Nombre de voix contre : 0**

**Nombre d'absentions : 0**

**Nombre de refus de vote : 0**

**Le Secrétaire**  
**Thierry DETURCHE**



-----  
**Le Président**  
**Guy METRAL**

